

Conditions générales d'utilisation des services de L'adHoc

Article 1 – Définitions

Client : personne physique ou morale signataire du Contrat d'abonnement.

Contrat d'abonnement : document signé par le Client matérialisant la demande d'abonnement aux Services de L'adHoc.

Services : les services offerts par L'adHoc au Client, pouvant comprendre des Services sur Site (tenue d'une bibliothèque), ainsi que des Services à Distance.

Services sur Site : les services personnalisés adaptés au Client et relatifs à la constitution et l'alimentation de la bibliothèque juridique interne, la détermination du budget, le conseil et la sélection en matière de commande d'ouvrages, souscription d'abonnements aux revues, aux bases de données et aux cédéroms juridiques, la commande de collections à mise à jour, l'alimentation des collections d'ouvrages en fonction des centres d'intérêt du Client, le suivi des abonnements aux revues et collections à mise à jour et le cas échéant, la négociation desdits abonnements, le suivi des collections accessibles en ligne et/ou sur cédéroms, la mise en place de procédures internes de diffusion de l'information en collaboration avec une « personne de référence » ou « relais documentaire », exécutante en interne, le classement des ouvrages, le classement des revues après circulation, l'insertion des feuillets mobiles des collections à mise à jour sur abonnement et le compte rendu annuel des acquisitions de la Bibliothèque et la préparation des budgets prévisionnels, tels que déterminés dans le Contrat d'abonnement.

Services à Distance : les services relatifs au suivi de l'actualité législative et réglementaire, au suivi de l'actualité jurisprudentielle, à la fourniture de décisions de jurisprudence en fonction des délais de publication ou de commande, à la diffusion auprès des utilisateurs de revues de presse d'actualité sur un thème, sur une opération ou une société, à la demande des utilisateurs, à la fourniture des résultats de recherches bibliographiques menées à la demande en bibliothèque de référence, à la fourniture à la demande d'éléments de dossiers d'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle constitués en interne, tels que déterminés dans le Contrat d'abonnement. Les Services à Distance font l'objet de demandes spécifiques et ponctuelles de la part du Client qui doivent être adressées à L'adHoc qui en accuse réception et propose un délai de traitement accompagné d'un devis. Les newsletters thématiques seront adressées au Client par mail sur un rythme bimensuel, selon la sélection par matière prévue au contrat d'abonnement.

Site : le lieu où est physiquement regroupée la documentation juridique du Client, tel que désigné par le Contrat d'abonnement.

Utilisateur : personne(s) physique(s) désignée(s) dans le Contrat d'abonnement par le Client, selon une liste remise à L'adHoc et régulièrement actualisée.

Article 2 – Objet

La société L'adHoc s'engage à fournir au Client, qui l'accepte, des Services sur abonnement dans le secteur juridique.

Le Client s'engage à rendre possible l'exécution par L'adHoc de ses prestations notamment en permettant l'accès du personnel de L'adHoc au Site, en désignant l'interlocuteur de L'adHoc chez le Client, en nommant les utilisateurs habilités à avoir recours aux Services à distance de L'adHoc, en sollicitant l'accord préalable des sociétés qui commercialisent les bases de données à l'interrogation de ces bases par le personnel de L'adHoc pour le compte du Client, en fournissant toute information pertinente pour la tenue de la documentation et l'organisation de sa bibliothèque.



Article 3 - Conditions d'abonnement, utilisation des Services de L'adHoc et modifications

3.1. La signature du Contrat d'abonnement entraîne l'acceptation expresse et sans réserve des présentes Conditions Générales d'Utilisation par le Client. Le Client devra s'assurer du respect des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation par les Utilisateurs. Le Client est seul responsable en cas de violation des dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation par les Utilisateurs.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont applicables au Client pour les Services sur Site comme pour les Services à Distance. Les dispositions du Contrat d'abonnement font partie intégrante des présentes Conditions Générales d'Utilisation et les amendent ou les complètent conformément à leurs termes.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation prévalent sur tout document émanant du Client, y compris le cas échéant sur ses conditions générales d'achat de services. La signature du Contrat d'abonnement implique la renonciation du Client à se prévaloir de ses propres conditions d'achat de services.

3.2. L'adHoc accorde au Client, qui l'accepte, le droit non exclusif d'utiliser les Services à Distance de L'adHoc dans le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les Services à Distance de L'adHoc sont ouverts exclusivement à (aux) l'Utilisateur (s) désigné (s) par le Client dans le Contrat d'abonnement. Le Client pourra désigner un (ou plusieurs) nouvel(eaux) Utilisateur(s), après information préalable écrite de L'adHoc et acceptation expresse de cette dernière.

3.3. Sauf disposition expresse contraire, les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à toute nouvelle caractéristique des Services de L'adHoc, et à tout nouveau service fourni par L'adHoc tel qu'il aura été défini par le Contrat d'abonnement dûment modifié.

Toute modification du contenu des Services ou de leurs caractéristiques, ou toute modification de la personne du Client ou de sa structure d'exercice, devra faire l'objet d'une négociation entre les parties aboutissant à la conclusion d'un avenant au Contrat d'abonnement.

Article 4 - Durée, reconduction et terme

4.1. L'abonnement entrera en vigueur au jour de la signature du Contrat d'abonnement. L'abonnement aux Services de L'adHoc et le paiement de l'abonnement prendront effet dès la signature du Contrat d'abonnement.

4.2. L'abonnement aux Services de L'adHoc est souscrit pour une durée de douze (12) mois, reconductible tacitement pour des périodes successives de même durée, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois (3) mois avant l'expiration de chaque période.

La première période d'abonnement comprend une période d'essai de trois (3) mois. Si, trente (30) jours au moins avant l'expiration de la période d'essai, le Contrat n'est pas résilié par notification adressée à L'adHoc par lettre recommandée avec accusé de réception, la première période d'abonnement du Client se poursuivra jusqu'au terme normal de douze (12) mois à compter de la signature du Contrat d'abonnement, la reconduction du Contrat ou son interruption intervenant selon les formes prévues aux présentes.

4.3. Il pourra être mis fin par anticipation à l'exécution du Contrat par le Client, sous réserve pour celui-ci de payer l'abonnement jusqu'au terme prévu du Contrat au titre de la période d'abonnement en vigueur ou renouvelée à la date de la résiliation du Contrat, sans préjudice d'autres sommes qu'il pourrait devoir à L'adHoc pour quelque raison que ce soit. Il pourra être mis fin par anticipation à l'exécution du Contrat par L'adHoc dans les conditions stipulées à l'Article 16.



Article 5 - Exécution des prestations et accès aux Services à Distance de L'adHoc

5.1. Le personnel de L'adHoc interviendra sur le Site pour l'exécution des prestations définies par le Contrat d'abonnement à raison de passages de quatre (4) heures chacun, le nombre de passage ayant été préalablement défini lors de la signature du contrat, hors périodes de vacances.

Les périodes de vacances recouvrent une durée totale de 5 semaines civiles par an, qui se décomposent comme suit :

- quatre semaines civiles consécutives prises pendant la période du 15 juillet au 1er septembre,
- et une semaine civile hors période du 15 juillet au 1er septembre.

Ces périodes seront fixées par L'adHoc qui s'engage à en informer par courriel le Client au plus tard quinze (15) jours calendaires avant le premier jour de la période de vacances. Il est expressément convenu entre les parties que l'ensemble des Services (en ce compris les Services à Distance) de L'adHoc seront suspendus chaque année pendant les périodes de vacances.

5.2. Les Services à Distance de recherche et de veille documentaires fournis par L'adHoc sont ouverts au Client les jours ouvrables et non fériés de 9h30 à 18h30, sous réserve d'un cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de L'adHoc, en particulier lié au fonctionnement des services et réseaux de télécommunications.

L'adHoc s'engage à répondre aux questions formulées dans un délai de 48 heures ouvrables à compter du jour et de l'heure de la demande, pour autant que L'adHoc ait formellement notifié dans ledit délai l'acceptation de la demande du Client. Toute demande du Client adressée à L'adHoc avant 9h30 ou après 18h30 sera considérée comme reçue à l'heure et au jour d'ouverture ouvrable suivant des Services de L'adHoc les plus proches de la demande.

5.3. L'accès aux Services à distance de L'adHoc se fait par le biais de l'envoi d'un mail à l'adresse suivante mquerrienbortoli@ladhoc.fr.

5.4. Les services de veille feront l'objet d'un envoi par mail aux adresses des Utilisateurs telles que fournies par le Client à L'adHoc. L'adHoc ne pourra être tenu pour responsable en cas de non fonctionnement de ces adresses. Le Client s'engage à fournir à L'adHoc une liste réactualisée des adresses mails des Utilisateurs en cas de changement.

Article 6 - Limitation de responsabilité

Sans préjudice de toute autre stipulation des présentes Conditions excluant ou limitant la responsabilité de L'adHoc, il est expressément convenu entre les parties que :

6.1. Le Client est informé de ce que les performances des Services à Distance de L'adHoc dépendent également des caractéristiques du poste de travail des Utilisateurs et des caractéristiques et de la nature du réseau Internet. Le Client déclare être averti et informé des possibles défaillances techniques du matériel informatique et du réseau Internet, ainsi que des temps de réponse de ce réseau pour échanger des informations et décharge L'adHoc de toute responsabilité, expresse ou implicite, de ces chefs.

6.2. La fourniture des Services à Distance de L'adHoc, lorsqu'elle rend nécessaire l'interrogation de bases de données payantes, est soumise à l'utilisation par le personnel de L'adHoc de l'abonnement du Client, pour l'usage exclusif de ce dernier, auxdites bases de données et nécessite donc l'accord préalable des sociétés qui commercialisent lesdites bases, sollicité par le Client.

6.3. L'adHoc ne peut en aucun cas engager sa responsabilité, vis à vis du Client, d'un Utilisateur ou de tout tiers, quant à l'accès, à l'interrogation, à la présentation et au contenu de ces bases de données. Il appartient à l'Utilisateur de vérifier la teneur de ce contenu avant toute utilisation des bases de données. Par ailleurs, il appartient au Client et à l'Utilisateur de s'assurer, notamment et sans que cela



soit limitatif, que l'accès aux et/ou l'interrogation des bases par l'utilisateur et/ou la reproduction des données trouvées dans ces bases ne portent pas atteinte au droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

6.4. Le Client reconnaît et accepte d'indemniser L'adHoc, ses dirigeants, salariés et préposés en cas de réclamation, demande, action en justice émanant d'un tiers relative à l'accès et à l'interrogation des bases et à l'utilisation, quelle qu'elle soit, des informations contenues dans les bases de données. Cette indemnisation couvrira notamment, mais sans que cela soit limitatif, tous les honoraires d'avocats et frais de justice supportés par L'adHoc à cet égard.

Article 7 - Droits de propriété sur les Services de L'adHoc, sa marque et son nom de domaine

Le Client reconnaît que les Services de L'adHoc, la structure de son site Internet (logo, marque, graphisme, texte) sont protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à L'adHoc et ne peuvent être utilisés par le Client et l'Utilisateur que de la façon spécifiée dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, sauf accord préalable et écrit de L'adHoc.

Le Client s'engage à ne pas utiliser ou déposer (ou faire utiliser ou faire déposer) dans un quelconque pays toute marque ou autre droit de propriété intellectuelle appartenant à L'adHoc.

Le Client reconnaît que tous les droits, titres et intérêts relatifs au nom des Services de L'adHoc (ci-après désigné le Nom de Domaine) sont réservés à L'adHoc et que L'adHoc dispose seule du droit d'enregistrer et de renouveler l'enregistrement de tout ou partie de son Nom de Domaine auprès de tout organisme de gestion des noms de domaine.

Le Client n'est en aucune façon autorisé à utiliser ou faire utiliser de quelque manière que ce soit le Nom de Domaine ou toute autre adresse Internet incluant le Nom de Domaine de L'adHoc, sauf accord préalable et écrit de L'adHoc.

Le Client s'engage à ne pas déposer ou enregistrer (ou faire déposer ou faire enregistrer) tout ou partie du Nom de Domaine de quelque manière que ce soit à titre de marque ou de nom de domaine auprès de quelque organisme que ce soit.

Article 8 - Liens hypertextes

Les Services de L'adHoc peuvent contenir des liens vers d'autres sites Internet. L'adHoc n'a pas de contrôle sur le contenu de ces sites.

L'adHoc ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage et/ou perte en rapport avec l'utilisation de ces liens et/ou avec le contenu de ces sites.

Article 9 - Responsabilité de L'adHoc

9.1. Etendue de la responsabilité de L'adHoc

L'adHoc s'engage à effectuer ses prestations dans les règles de l'art et à tout mettre en œuvre pour satisfaire les Services demandés par le Client tels que définis dans le Contrat d'abonnement, la présente obligation constituant une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

L'adHoc s'engage à rendre ses Services en concertation avec les souhaits exprimés par le Client et éclairés par les conseils et préconisations de L'adHoc, notamment en ce qui concerne l'organisation des tâches à effectuer et la définition des objectifs ou des critères retenus pour le classement, l'organisation, l'extension ou la mise à jour de la bibliothèque ou de la documentation, ou les orientations à donner aux recherches ou aux veilles documentaires.

En toute hypothèse, la responsabilité de L'adHoc à l'égard du Client et/ou de l'Utilisateur ne pourra excéder le montant des versements effectués par le Client, au cours des trois derniers mois d'utilisation



des Services de L'adHoc, au titre de son abonnement, ou de la modification ou de la reconduction de celui-ci. L'existence de plus d'une réclamation n'aura aucun effet sur cette limite.

9.2. Exclusion de la responsabilité de L'adHoc

Toute garantie de L'adHoc est exclue au titre du contenu et de l'exhaustivité des bases de données interrogées par L'adHoc et citées par les Services à Distance de L'adHoc. Les Utilisateurs sont invités à vérifier l'exactitude des informations et références contenues sur ces bases, ainsi que leur date de mise à jour.

La responsabilité de L'adHoc ne peut en aucun cas être recherchée, à quelque titre que ce soit, pour tout préjudice ou dommage direct ou indirect subi ou encouru par le Client du fait de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation des Services à Distance de L'adHoc, tels que notamment mais sans que cela soit limitatif perte de données, perte de temps, perte d'usage de tout matériel ou logiciel, perte de clientèle, manque à gagner, perte d'image ou autre trouble professionnel (et ce même si L'adHoc a été informée de la potentialité de tels dommages).

Aucun conseil et aucune information qu'ils soient donnés par écrit ou oralement lors de l'exécution ou de l'utilisation des Services de L'adHoc ne sont susceptibles de créer des garanties non expressément prévues par les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Article 10 - Responsabilité du Client

Le Client reconnaît qu'il est le seul responsable des décisions qu'il prend sur la base des conseils ou préconisations prodigués par L'adHoc au titre de l'exécution des Services.

Par ailleurs, le Client est seul responsable de l'installation, du maintien et du contrôle de la configuration technique requise pour se connecter et utiliser les Services de L'adHoc. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable de l'utilisation et de l'exploitation des fichiers, données et informations auxquels lui-même et/ou l'Utilisateur ont accès grâce aux Services de L'adHoc, et notamment du choix des données, fichiers et informations que l'Utilisateur sélectionne, de leur conformité à l'utilisation à laquelle l'Utilisateur les destine, ainsi que de l'usage que l'Utilisateur en fait.

Le Client et l'Utilisateur sont seuls responsables des données qu'ils consultent, interrogent et transfèrent via l'Internet. Il appartient au Client et à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels, notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers sur les ordinateurs du Client ou de l'Utilisateur à quelque fin que ce soit.

Le Client accepte pour lui-même et pour les Utilisateurs : (1) de se conformer à toutes les lois ou réglementations applicables dans l'utilisation des Services de L'adHoc, la consultation de bases de données, la transmission d'informations, l'usage des réseaux et le droit de propriété ; (2) de ne pas utiliser les Services de L'adHoc à des fins illégales ; (3) de ne pas transmettre au moyen des Services de L'adHoc un quelconque contenu à caractère illicite ; (4) de ne pas perturber l'usage des Services de L'adHoc ou de l'Internet, notamment par des envois électroniques non sollicités ; (5) de ne pas transmettre de document qui pourrait contenir des virus informatiques, ou tout élément susceptible de nuire aux Services de L'adHoc et aux tiers ; (6) de ne perturber en aucune façon le fonctionnement des Services de L'adHoc.

Article 11 – Maintenance

Des opérations de maintenance pourront être périodiquement effectuées. Ces interruptions sont généralement de courte durée mais peuvent survenir durant les jours ouvrables. L'adHoc pourra suspendre, à tout moment, l'accès à ses Services pour effectuer des opérations de maintenance. Le Client accepte que les Services de L'adHoc puissent être suspendus momentanément en cas d'opérations de maintenance telles que décrites ci-dessus et renonce à toute réclamation ou demande à ce titre.



Article 12 – Tarifs

Les tarifs figurant dans le Contrat d'abonnement sont indiqués pour une période contractuelle de douze (12) mois.

Les tarifs pourront être modifiés par L'adHoc chaque année à la date anniversaire du Contrat d'abonnement. Les nouveaux tarifs seront communiqués au Client au moins trois (3) mois avant la date anniversaire de l'abonnement par courriel.

Article 13 - Frais de connexion

L'Utilisateur peut se connecter aux Services de L'adHoc par l'intermédiaire d'une liaison Internet. L'adHoc ne met à la disposition de l'Utilisateur aucun matériel, installation téléphonique, équipement terminal, consommable ou autres, ni logiciel.

Quel que soit le mode de connexion choisi, les frais de connexion et de transmission de données du poste de l'Utilisateur au serveur de L'adHoc sont à la charge du Client, ainsi que tout montant, redevance, inscription, taxe ou autre charge pouvant être éventuellement demandés par les fournisseurs d'accès aux réseaux de télécommunication reliant l'Utilisateur aux Services de L'adHoc.

Article 14 - Facturation et modalités de paiement

Les conditions de facturation et de paiement sont précisées dans le Contrat d'abonnement.

En cas de litige sur le montant d'une facture, une lettre recommandée avec accusé de réception devra être adressée par le Client dans les quinze (15) jours de la réception de la facture litigieuse à : L'adHoc, chez Madame Myriam Querrien-Bortoli, 47, avenue Puvis de Chavannes, 92400 Courbevoie, France.

Article 15 – Contestations

Pour tout litige opposant les parties et portant sur un objet autre que l'émission ou le règlement d'une facture, les parties conviennent qu'avant toute saisine des Tribunaux de l'ordre judiciaire conformément à l'article 21 ci-après, ils auront recours à une tentative de conciliation.

Article 16 – Résiliation

16.1. L'abonnement peut être résilié de plein droit sans indemnité par L'adHoc en cas d'inexécution par le Client ou l'Utilisateur d'une disposition du Contrat d'abonnement et/ou des présentes Conditions Générales d'Utilisation. La résiliation interviendra de plein droit, sans formalité judiciaire et sans préavis, dès notification de la résiliation par L'adHoc, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels aurait droit L'adHoc.

16.2. En cas de résiliation de l'abonnement par suite d'inexécution par le Client d'une de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou du Contrat d'abonnement, ou pour une cause quelconque imputable au Client, le coût de l'abonnement restera acquis pour la totalité de la période contractuelle en cours à L'adHoc à titre de dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres sommes qui pourraient être dues dans ce cadre à L'adHoc.

Article 17 - Cas de force majeure

17.1. L'adHoc est exonérée de toute obligation d'exécution et de mise à disposition de ses Services en cas de survenance d'un événement de force majeure.

17.2. La force majeure est constituée par tout événement normalement imprévisible, insurmontable et externe, tels que, sans que cette liste ne soit exhaustive, guerre, émeute, incendie, catastrophe naturelle, grève ou interruption d'activité des producteurs des bases de données et autres, des services



de télécommunication et/ou des salariés de L'adHoc. Le Contrat d'abonnement sera suspendu pendant la durée du cas de force majeure.

17.3. Dans l'hypothèse où la durée de la suspension résultant d'un cas de force majeure excéderait trente (30) jours consécutifs, chacune des parties pourra résilier le Contrat d'abonnement sous réserve de faire précéder sa demande de résiliation d'une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et demeurée infructueuse au delà d'un délai de huit (8) jours à compter de sa réception. Aucune indemnité ne sera due en cas de résiliation pour force majeure.

Article 18 - Droit d'accès au fichier informatisé

18.1. Toutes les données nominatives concernant les Utilisateurs désignés par le Client collectées par L'adHoc pourront faire l'objet d'un traitement informatique, le Client et les Utilisateurs reconnaissent expressément en être informés.

18.2. A ce titre, les informations nominatives concernant les Utilisateurs pourront être communiquées par L'adHoc à des partenaires pour les seuls besoins de son activité. Le Client et l'Utilisateur peuvent s'opposer à cette communication en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessous.

Tout Client ou Utilisateur peut demander à L'adHoc la communication des informations nominatives le concernant et les faire retirer, rectifier, compléter, clarifier le cas échéant, conformément aux dispositions applicables à la constitution de fichiers informatiques de données nominatives. A cet effet, le Client ou l'Utilisateur pourra adresser un courrier postal à L'adHoc, chez Madame Myriam Querrien-Bortoli, 47, avenue Puviv de Chavannes, 92400 Courbevoie, France.

Article 19 – Modifications

19.1. L'adHoc se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation, à charge pour elle d'en avertir le Client par un message sur la page d'accueil des Services de L'adHoc et de lui adresser la nouvelle version desdites Conditions Générales d'Utilisation signées par L'adHoc en deux exemplaires, par lettre recommandée avec accusé de réception.

19.2. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles Conditions Générales d'Utilisation soit, alternativement :

- s'il retourne à L'adHoc par courrier l'un des exemplaires des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation signé par le Client ;
- si l'Utilisateur a validé le changement des Conditions Générales d'Utilisation lors d'une utilisation des Services de L'adHoc, après l'envoi par retour de mail du message de modification, le texte des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation et la demande de validation de celles-ci. La validation par l'Utilisateur implique que le Client reconnaît avoir pris connaissance de ladite modification.

Les Conditions Générales d'Utilisation modifiées seront applicables au Client à compter de la date d'acceptation par le Client ou l'Utilisateur des nouvelles Conditions Générales d'Utilisation.

Article 20 - Dispositions diverses

20.1. Le Client s'engage à informer par écrit L'adHoc de toute modification concernant sa situation et celle de l'Utilisateur, notamment en cas de modifications des informations contenues dans le Contrat d'abonnement. Dans l'hypothèse où le Client fournirait des informations inexacts ou incomplètes, L'adHoc serait en droit de suspendre et/ou de résilier le Contrat d'abonnement dans les conditions prévues à l'article 16 ci-dessus.



20.2. L'adHoc peut, à tout moment, céder ou apporter sous quelque forme que ce soit, ses Services, ainsi que le bénéfice du Contrat d'abonnement du Client, à la seule condition pour L'adHoc de notifier au Client cette cession ou apport par écrit, le Client acceptant par avance un(e) tel(le) cession ou apport et dispensant L'adHoc de plus ample démarche à cet égard.

20.3. Sauf disposition contraire, tant pendant la durée des présentes Conditions Générales d'Utilisation qu'après son expiration, quelle qu'en soit la cause, chaque partie s'engage à garder secrètes toutes les informations confidentielles intéressant l'autre partie qui auraient pu lui être révélées. Chaque partie s'engage par ailleurs à prendre, à l'égard de son personnel et de toutes personnes extérieures qui auraient accès aux développements réalisés dans le cadre des présentes, toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité durant cette même période. Le Client est informé que cette obligation de confidentialité est une condition substantielle de l'engagement de L'adHoc aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

20.4. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation constituent avec le Contrat d'abonnement l'intégralité des accords liant le Client à L'adHoc et remplace tout contrat ou accord passé précédemment.

20.5. Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire exécutoire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité des présentes Conditions Générales d'Utilisation ni altérer la validité de leurs autres dispositions.

Article 21 - Loi applicable - Attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par le droit français. Pour toute contestation relative a la validité, l'exécution et/ou l'interprétation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, les Tribunaux de Commerce des Hauts de Seine seront seuls compétents.

Signé le _____ , en 2 exemplaires

Pour le Client

Pour L'adHoc

Nom ; fonction

Nom ; fonction

